

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Convention de site qualifiant relative à l'accueil des étudiants stagiaires préparant le diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de site qualifiant dont le projet est annexé au rapport organisant l'accueil des étudiants stagiaires préparant le diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale au sein des sites qualifiants du Conseil départemental, indiqués en annexe II et, le cas échéant, les avenants à cette convention.

Cette mesure est sans incidence financière pour le budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée